

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION CONTACT**  
**DU 10 AVRIL 2007**

**Présents**

Mmes: Crauwels (VVSG), Goris (CEC), Henkinbrant (CBAR), Houben (VwV), Legros (ADDE), Leroux (CSP), Maes (CBAR), Ngo (CIRE), Rosiers (VMC), Stainer (JRS), Vandekerckhove (RK), Vastmans (MSF).

MM: Beys (Caritas International), Geysen (OE), Georis (ST), Goldman (CEC), Halimi (OIM), Huys (CPRR), Peltzer (JRS), Pleysier (Fedasil), Rosemont (OE), Van den Bulck (CGRA), Vinikas (CBAR), Westerveen (HCR).

**Ouverture de la réunion et approbation du compte rendu de la réunion du 13 mars 2007**

Monsieur Vinikas ouvre la réunion à 9h45. Il présente Monsieur Dimitri Verdonck, nouvel Adjoint à la direction du CBAR.

Le PV de la réunion du 13 mars 2007 est approuvé moyennant les remarques suivantes :

- § 1 : 747 demandes ont été introduites en février (et non 787).
- § 8 : Monsieur Geysen précise que les personnes ne donnent presque jamais suite spontanément au 26 quater.
- § 39 : Le Service des Tutelles prévoit en 2007-2008 un cycle de formation de 120 jours (et non 1.200).

Communication de l'Office des Etrangers (Monsieur Geysen)

1. 1.081 demandes d'asile ont été introduites au cours du mois de mars 2007, ce qui signifie en moyenne 46,7 demandes par jour ouvrable. Cela représente une augmentation en comparaison avec février 2007 (9,3 demandes de plus par jour ouvrable) et également une augmentation de 93 demandes par rapport à mars 2006. 1028 demandes ont été introduites sur le territoire, 30 en centres fermés et 23 à la frontière.

2. Les principales nationalités représentées sont : la Serbie (159), la Russie (125), la Guinée (103) l'Irak (61), la RDC (53), l'Afghanistan (33), l'Arménie (33), le Cameroun (33), l'Iran (32) et la Turquie (32).

3. En mars 2007, 308 demandes multiples ont été introduites (augmentation de 109 demandes par rapport à février 2007), principalement par des demandeurs originaires de Serbie (87), de Russie (31), de Guinée (38), d'Iran (19) et d'Irak (17).

4. Au mois de mars 2007, 1.032 décisions ont été prises, réparties comme suit : 212 décisions de recevabilité, 104 décisions de reprise dans le cadre de la Convention de Dublin (25 et 26 quater), 68 refus de prise en considération d'une nouvelle demande (13 quater) et 648 décisions d'irrecevabilité (annexes 25bis ou 26bis). 64 dossiers ont été clôturés sans objet. Au total, 1.096 dossiers ont été traités.

5. En mars 2007, 50 MENA ont été enregistrés à l'OE (32 garçons et 18 filles). 45 d'entre eux ont introduit une demande d'asile sur le territoire et 5 à la frontière. Aucun n'avait entre 0 et 5 ans, 3 avaient entre 6 et 10 ans, 9 avaient entre 11 et 15 ans, 17 avaient 16 ans et 18 avaient 17 ans. Trois d'entre eux ont été déclarés majeurs. Parmi eux, 12 provenaient d'Afghanistan, 6 du Rwanda, 4 de RDC, 4 de Guinée, 3 du Cameroun et du Burundi.

6. Concernant la protection subsidiaire (PS), on observe que deux fois plus de demandes ont été introduites via les communes néerlandophones que via les communes francophones. Entre le 10 octobre 2006 et le 20 mars 2007, 368 décisions ont été prises via les communes flamandes, réparties comme suit : 132 délivrances d'un CIRE provisoire, 50 délivrances d'un CIRE définitif, 119 demandes déclarées sans objet, 31 refus et 36 demandes suspendues momentanément. Au cours de la même période, 184 décisions ont été prises via les communes francophones, réparties comme suit : 99 délivrances d'un CIRE provisoire, 7 délivrances d'un CIRE définitif, 76 demandes déclarées sans objet et 2 refus.

7. Madame Houben demande pour quelle raison le traitement de certaines demandes est suspendu. Monsieur Geysen explique qu'il s'agit des demandes introduites par des personnes dont la demande d'asile est pendante devant la CPRR.

8. Madame Maes demande quels facteurs expliquent l'augmentation des demandes d'asile et des demandes multiples. Monsieur Geysen cite les troubles en Guinée et les demandes introduits par des membres des minorités du Kosovo.

9. Madame Ngo revient sur sa question du mois de mars concernant l'embauche d'un instituteur pour le centre fermé de Vottem. Monsieur Rosemont déclare que cela ne signifie pas que des familles seront prochainement enfermées à Vottem car les ailes « familles » des autres centres fermés ne sont pas pleines. En l'absence d'enfants, l'instituteur engagé pourra aussi donner des cours de langue ou d'informatique aux adultes.

10. Monsieur Beys rappelle sa demande formulée lors de la réunion précédente concernant les statistiques sur l'application du Règlement Dublin. Monsieur Geysen communique qu'entre le premier janvier 2007 et la fin mars 2007, la Belgique a adressé 332 demandes de reprise à d'autres Etats qui ont accepté la reprise dans 204

cas et l'ont refusée dans 48 cas. La Belgique a essentiellement transféré des demandeurs d'asile vers l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Pologne. Durant la même période, la Belgique a reçu 417 demandes de reprise qu'elle a accepté dans 206 cas et refusé dans 120 cas.

Durant les six derniers mois de 2006, la Belgique a adressé 1.321 demandes de reprise à d'autres Etats qui ont accepté la reprise dans 974 cas et l'ont refusée dans 335 cas. Durant la même période, la Belgique a reçu 808 demandes de reprise qu'elle a acceptées dans 541 cas et refusées dans 252 cas.

11. Madame Maes demande si les Afghans qui étaient en grève de la faim ont stoppé leur action. Monsieur Roosemont répond qu'ils l'ont arrêtée vendredi matin mais qu'ils n'ont pas encore introduit de nouvelle demande car leur état physique ne le permet pas. Monsieur Westerveen demande ce qui a finalement débloqué cette situation. Monsieur Roosemont explique que c'est l'action de l'avocate des Afghans ainsi que la médiatisation du problème par une chaîne nationale. Madame Maes demande à quel rapport sur l'Afghanistan Monsieur Bracke a fait référence lors de l'émission Terzake à laquelle Monsieur Roosemont a participé. Monsieur Roosemont répond qu'il s'agit d'un rapport de l'armée française de mars 2007.

### **Communication du CGRA (Monsieur Van den Bulck)**

12. En mars 2007, 994 décisions ont été prises (ce qui est un nombre mensuel assez faible) dont 494 décisions au fond parmi lesquelles 100 reconnaissances du statut de réfugié et 25 refus du statut de réfugié mais octroi de la protection subsidiaire. (La protection subsidiaire a surtout été attribuée à des Irakiens, à quelques Erythréens et à un somalien). Le CGRA envisage également d'accorder la protection subsidiaire au Soudanais provenant du Darfour et aux ressortissants de certaines régions d'Afghanistan. L'arriéré du CGRA s'élève actuellement à 5.875 dossiers. Le CGRA considère qu'à partir de 4.000 dossiers pendants, l'arriéré sera résorbé. Le faible nombre de décisions prises ces derniers mois s'explique par différents facteurs :

- Le transfert de nombreux agents des sections géographiques vers le service juridique, qui doit maintenant défendre les décisions du CGRA devant la CPRR et assister aux audiences, en ce compris pour les dossiers anciens qui constituent l'arriéré de la CPRR. Cela représente une importante charge de travail.
- De nombreuses formations certifiantes ont été organisées, rendant indisponibles certains agents.
- De très nombreux agents ont passé un examen pour devenir statutaire, ce qui explique l'absence d'une grande partie du personnel qui préparait cet examen.

13. La date d'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'asile n'a pas encore été fixée. Ce ne sera en tout cas pas le premier mai. Le CGRA et Fedasil organisent deux journées d'informations à ce sujet (le 10 et 11 avril) pour les travailleurs sociaux des structures d'accueil. Deux journées d'information sont également organisées pour un public plus large par le CGRA les 23 avril (en néerlandais : déjà complet) et 2 mai (en français).

14. Madame Henkinbrant demande si le CGRA envisage d'octroyer la protection subsidiaire aux Sri Lankais. Monsieur Van den Bulck répond que le CGRA ne l'envisage pas pour l'instant mais suit de près les développements de la situation. Le CGRA estime que les personnes qui ont éventuellement besoin de protection

actuellement sont les Tamouls ou les personnes originaires du Nord et de l'Est; à qui on peut reconnaître le statut de réfugié pour des raisons politiques ou ethniques. En cas de refus, il y a des possibilités de retour vers la capitale ou dans un autre lieu où ces personnes auraient des liens leur permettant de s'établir. Le CGRA est très large dans l'appréciation de la crainte des demandeurs d'asile de ce profile. La crédibilité reste bien entendu importante. Concernant les Irakiens, le fait que leur récit ne soit pas crédible n'empêche pas que la PS leur soit octroyée du moment que leur profil est clair et qu'ils ont un minimum collaboré à l'établissement de leur profil. Les refus concernent surtout des Irakiens du Nord. Il y a très peu des refus pour les autres régions (mis à part les clauses d'exclusion).

15. Madame Leroux demande si le traitement des dossiers guinéens est toujours suspendu. Monsieur Van den Bulck répond par l'affirmative.

### **Communication de la CPRR (Monsieur Huys)**

16. En réponse aux questions posées le mois précédent, Monsieur Huys précise que les deux décisions d'octroi de la protection subsidiaire en janvier 2006 concernaient des Roms. Il ajoute que selon lui, l'absence de l'avocat à l'audience devant la CPRR reste l'exception.

17. Monsieur Huys présentent les statistiques de février : en février 2007, 741 recours ont été introduits auprès de la CPRR, dont 449 devant les chambres francophones et 292 devant les chambres néerlandophones. 662 décisions ont été prises dont 457 par les chambres francophones et 205 par les chambres néerlandophones. Parmi les décisions prises, il y a eu 11 décisions de reconnaissance de la qualité de réfugié ( dont 2 Pakistanais, 2 Népalais et 2 Biélorusses), un octroi de la PS (Irak) et 91 refus (19 Népalais, 10 Pakistanais, 7 Yéménites, 6 Congolais et 6 Russes ). L'arriéré s'élève à 10.806 dossiers, soit environ 400 de plus qu'à la fin 2006.

18. A la question de Monsieur Vinikas quant à la date de création du CCE, Monsieur Van den Bulck explique que le nombre de juges au CCE doit être fixé par le Conseil des Ministres, vraisemblablement le 20 ou le 27 avril.

### **Communication du Service des Tutelles (Monsieur Georis)**

19. 161 personnes ont été signalées au Service des Tutelles en mars 2007, dont 21 Ex Yougoslaves, 44 Afghans, 38 Marocains et 36 Roumains. Les SPF Justice et Intérieur travaillent à l'élaboration d'une circulaire sur la prise en charge des mineurs européens en situation de vulnérabilité. Cela permettra notamment d'utiliser les véhicules du Service des Tutelles pour conduire ces jeunes vers les centres d'observation et d'orientation. On constate que les jeunes Roms disparaissent en général très vite de ces centres et qu'ils sont souvent réticents au départ à l'idée de se voir désigner un tuteur.

Par ailleurs, le Service des Tutelles a rencontré la police de la navigation de Bruges, de Gand, d'Ostende et d'Anvers pour ajuster l'angle de prise en charge des personnes qui sont interceptées au cours de leur tentative de passage vers l'Angleterre

### **Communication du HCR (Monsieur Westerveen)**

20. Monsieur Westerveen communique que les 17 et 18 avril, une conférence se tiendra à Genève sur la réponse aux besoins humanitaires des réfugiés et personnes déplacées internes en Iraq et dans les pays voisins.

21. Monsieur Westerveen distribue une note du HCR rédigée en vue des élections et adressée aux partis politiques concernant la protection des réfugiés, des bénéficiaires de la protection subsidiaire et des apatrides en Belgique.

### **Communication de l'OIM (Monsieur Halimi)**

22. Monsieur Halimi présente un nouveau projet retour vers la RDC. Ils concernent des personnes qui sont scindées en 3 catégorie (A, B et C), comme c'était le cas dans un projet similaire mis en place en 2004. Le projet consiste en l'allocation de 1500 € aux personnes désireuses de commencer leur propre affaire ainsi que d'une prime de réintégration de 700 € par personne. La mise en œuvre du projet a déjà débuté mais connaît quelques retards en raison de la situation troublée qui prévaut au Congo.

23. Madame Ngo demande des informations sur les retours volontaires vers l'Iran. Monsieur Halimi expose que ces retours se passent sans problèmes, que la collaboration avec l'Ambassade, qui délivre les laissez passer en un jour, est bonne.

### **Communication de Fedasil (Monsieur Pleysier)**

24. Monsieur Pleysier distribue les statistiques du mois de mars 2006. La baisse des demandes d'asile s'est répercutée sur l'occupation des structures d'accueil, en baisse également (200 personnes de moins que le mois précédent et 1000 personnes de moins que l'an dernier). Le nombre de familles illégales avec enfants est aussi en légère diminution. L'occupation des structures d'accueil de MENA, par contre a légèrement augmenté. La capacité totale des structures d'accueil pour MENA s'élève à 557 places, dont 100 dans les centres d'observation et d'orientation.

25. Les 10 et 11 avril, Fedasil et le CGRA organisent une formation sur la nouvelle procédure d'asile à l'intention des travailleurs sociaux des structures d'accueil.

26. La nouvelle loi sur l'accueil devrait être publiée entre le 15 et le 27 avril, ainsi que 5 Arrêtés royaux : l'A.R. de mise en application de la loi, l'A.R. concernant les centres d'observation et d'orientation, l'A.R. sur l'aide médicale, l'A.R. sur l'argent de poche, l'A.R. sur l'évaluation de l'évolution individuelle.

27. La 4<sup>ème</sup> opération de transfert des résidents des centres vers les ILA a débuté. Elle concerne les familles qui vivent dans les centres d'accueil depuis plus d'un an et les isolés qui y vivent depuis plus d'un an et demi. La conséquence de ces transferts sera une baisse du taux de occupation dans les centres et une légère augmentation du taux d'occupation des ILA. A l'heure actuelle, 2.000 places sont disponibles sur l'ensemble du réseau.

28. Des fiches d'information pour les primo arrivants vont être éditées par Fedasil (c'est principalement la Direction communication qui est en charge de ce projet). Elles

doivent encore être relue par les cabinets. Ces fiches seront traduites dans neuf langues (la traduction sera assurée par Bruxelles Accueil). Ce travail retarde malheureusement d'autre publication (par exemple, celle du rapport annuel 2006).

### **Communication de Vluchtelingenwerk Vlaanderen (Madame Houben)**

29. Madame Houben communique que VwV organise un séminaire sur la réinstallation qui se tiendra le 27 avril. Les places ne sont disponibles que sur invitation.

### **Communication du CBAR**

30. Monsieur Vinikas explique que dans le cadre de son programme de regroupement familial, le CBAR et ses partenaires envisagent depuis longtemps de créer un fond destiné à faciliter le paiement de certains frais tels que les tests ADN, les documents administratifs et les frais de voyages. Actuellement, le HCR paye les frais de voyage des bénéficiaires du programme de regroupement familial, mais cette intervention financière pourrait cesser. Le CBAR et le HCR travaillent donc à la création d'un fond qui permettra de prêter de l'argent aux réfugiés reconnus qui font face à ces différents coûts. Ce fond sera financé par le FIPI (pour 80.000 €) et par le HCR. Il sera géré par le CBAR durant une période expérimentale de deux ans. Une convention va être conclue entre le CBAR, le Ministre Dupont et le Centre pour l'Égalité des Chances qui gère le FIPI.

31. Le CBAR est sensible aux efforts déployés par le HCR pour promouvoir la réinstallation. En matière de réinstallation, les autorités belges ont toujours déclaré attendre une initiative européenne, qui pourrait se faire attendre longtemps. Monsieur Vinikas et Madame Kumin, Déléguée du HCR pour le Benelux, ont co-signé une carte blanche sur ce thème qui est parue dans le Morgen et paraîtra également dans la presse francophone. Monsieur Vinikas salue l'initiative de VwV en la matière et signale que des discussions sur ce sujet ont également lieu au sein du CIRE.

32. Le CBAR a été informé par plusieurs organisations membres de la situation d'Irakiens bénéficiant d'un droit de séjour légal définitif en Belgique qui ont des membres de famille dans les pays limitrophes de l'Irak (Syrie, Jordanie), pays qui accueillent de nombreux réfugiés. Le CBAR voudrait introduire une demande de visa humanitaire pour ce groupe de personnes (quelques dizaines de dossiers), et demande aux associations de signaler les cas similaires à Madame Nadia Borremans, responsable du programme regroupement familial au CBAR. Monsieur Vinikas rappelle que la Belgique a déjà accueilli des contingents par le passé, par exemple, les boat people dans les années 70 et des personnes fuyant les Balkans dans les années 90.

33. Monsieur Westerveen signale que dans le contexte irakien, les réfugiés palestiniens constituent un groupe particulièrement sensible. Ils demandent s'ils pourraient également bénéficier de ce projet. Monsieur Vinikas répond qu'il est prévu que les Palestiniens établis de longue date en Irak puissent également bénéficier de ce projet.

34. Monsieur Rosemont explique que l'OE a déjà délivré des visas humanitaires à des Irakiens, au cas par cas. Il signale que cette approche est souvent plus rapide qu'une demande groupée.

**Les prochaines réunions de contact auront lieu les mardis 8 mai et 12 juin au siège de Fedasil, Rue des Chartreux, 19-21, 1000 Bruxelles**